|  |
| --- |
| MDE 12/9296/2025 – Égypte - 24 avril 2025 |
| URGENT ACTION |  | UA 043/25 |
| Il faut relâcher des membres de la minorité ahmadie |
| ÉGYPTE |

Entre les 8 et 14 mars 2025, les autorités égyptiennes ont arrêté de manière arbitraire au moins quatre adeptes de la religion ahmadie de la paix et de la lumière, au seul motif qu’ils exerçaient pacifiquement leur droit à la liberté de religion. Après des périodes de disparition forcée, les autorités ont traduit trois membres de cette minorité religieuse, Hussein Mohammed Al Tenawi, Omar Mahmoud Abdel Maguid et Hazem Saied Abdel Moatamed, devant le service du procureur général de la sûreté de l'État. Des procureurs ont ordonné leur détention dans l’attente des résultats d’enquêtes sur des charges d’«appartenance à un groupe établi en violation du droit et de la Constitution», et les ont privés d’accès à un avocat de leur choix. Les autorités égyptiennes doivent libérer immédiatement et sans condition tous les Ahmadi·e·s arbitrairement placés en détention, et cesser de prendre pour cible les minorités religieuses qui n’épousent pas les convictions religieuses autorisées par l’État.

En Égypte, les minorités religieuses, notamment les chrétiens coptes, les musulmans chiites et les baha’is, sont constamment en butte à la discrimination dans la législation et dans la pratique. Des membres de minorités religieuses, des personnes athées ou n’embrassant pas les convictions religieuses autorisées par l’État sont fréquemment convoqués et interrogés par l’Agence de sécurité nationale. D’autres sont menacés ou harcelés, notamment par leur établissement d’enseignement et en ligne.

Le courant de la religion ahmadie de la paix et de la lumière a été créé en 1993. Il suit les enseignements de l’imam Mahdi et considère l’imam Ahmed al Hassan comme son guide spirituel. La dernière vague de répression en date contre les Ahmadis a été déclenchée lorsqu’un membre de cette minorité a accroché une banderole faisant la publicité d’une chaîne de télévision ahmadie sur un pont piétonnier à Guizeh, début mars. Amnesty International a pu voir une photographie de la banderole suspendue au pont, sur laquelle figurait la fréquence de Zahra al Mahdi («Le Mahdi est apparu»), une chaîne de télévision affiliée à la religion ahmadie, ainsi que la photo de son dirigeant.

Le 8 mars, les forces de sécurité ont arrêté l’homme qui avait accroché cette banderole. Il a été remis en liberté plus tard dans la journée sans inculpation, selon Imran Ali, évêque de la religion ahmadie en Égypte, qui vit au Royaume-Uni, et un autre Ahmadi qui a été en contact avec cet homme après sa libération. Les forces de sécurité auraient identifié Hussein Mohammed Al Tenawi, Omar Mahmoud Abdel Maguid et Hazem Saied Abdel Moatamed après avoir fouillé le téléphone de l’homme arrêté, et découvert un groupe Telegram dédié aux adeptes du groupe religieux en Égypte, dont ces trois hommes étaient membres, selon leurs proches et Imran Ali.

Ahmed Al Tenawi, un des deux Syriens demandeurs d’asile, a été illégalement expulsé vers la Syrie le 9 avril 2025. Des policiers l’ont arrêté le 11 mars avec son frère, Hussein Mohammed Al Tenawi. Le 22 avril, Hussein Mohammed Al Tenawi a informé ses avocats que des membres de l’Agence de sécurité nationale l’avaient soumis à la torture alors qu’il se trouvait au siège de celle-ci. Il a ajouté que les conditions à la prison du 10 de ramadan étaient mauvaises et qu’il ne recevait pas de quantités suffisantes de nourriture, et se voyait privé d’accès aux soins médicaux. Omar Mahmoud Abdel Maguid et Hazem Saied Abdel Moatamed ont eux aussi été victimes d’actes de torture, notamment de chocs électriques, selon leur avocat.

Selon Imran Ali, au moins quatre autres membres de la minorité religieuse ont été arrêtés dans des cas distincts au cours du mois de mars. L’évêque basé au Royaume-Uni a déclaré que trois d’entre eux lui ont envoyé un message pour lui dire qu’ils étaient sur le point d'être arrêtés. Il n’a depuis lors reçu aucun nouvelle de la part de ces hommes.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **20 août** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **arabe, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Au Procureur  | COPIES À  |
| Public Prosecutor Mohamed Shawky Ayyad Office of the Public ProsecutorMadinat al-RehabCairoArab Republic of EgyptFax: +202 2577 4716Twitter/X: @EgyptianPPOFacebook: <https://www.facebook.com/ppo.gov.eg> | Ambassade de la République Arabe d’EgypteElfenauweg 613006 BernFax: 031 352 06 25E-Mail: eg.emb.bern@gmail.comFB: <https://www.facebook.com/eg.bern.embassy/> |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 043/25** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Public Prosecutor Mohamed Shawky Ayyad
Office of the Public Prosecutor
Madinat al-Rehab
Cairo
Arab Republic of Egypt

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma vive inquiétude au sujet du maintien en détention arbitraire de membres de la religion ahmadie de la paix et de la lumière, arrêtés au seul motif de l’exercice de leur droit à la liberté de religion ou de convictions.**

Le 11 mars 2025, des policiers en civil ont arrêté Ahmed Mohammed Al Tenawi et son frère Hussein Mohammed Hassan Al Tenawi, deux demandeurs d'asile enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, à leur domicile dans la Ville du 6 Octobre, dans le gouvernorat de Guizeh, sans présenter de mandat d’arrêt, selon un membre de la famille. Ahmed Mohammed Al Tenawi a été détenu au secret au premier poste de police du 6 Octobre pendant 28 jours, avant d’être illégalement expulsé vers la Syrie le 9 avril. Le 10 mars, les forces de sécurité ont arrêté Omar Mahmoud Abdel Maguid, lui aussi membre de la minorité ahmadie, à la suite d'une violente descente à son domicile au Caire. Un membre de sa famille a déclaré que des policiers ont à nouveau perquisitionné la maison le même jour afin d’arrêter le beau-frère d'Omar Mahmoud Abdel Maguid, Hazem Saied Mohamed Abd El Moatamed, également membre de cette minorité, qui s'était enfui. Il a été interpellé trois jours plus tard, le 13 mars, dans la Ville du 10 de ramadan, dans le gouvernorat de Sharqiya, selon sa famille.

Les forces de sécurité ont ensuite soumis Hussein Mohammed Al Tenawi, Omar Mahmoud Abdel Maguid et Hazem Saied Abdel Moatamed à une disparition forcée pour des durées allant de 29 à 34 jours avant de les présenter au parquet. Leurs proches ont porté plainte auprès du parquet le 25 mars, notamment afin d’obtenir des renseignements sur le lieu où ils se trouvaient, mais n’ont pas reçu de réponses. Les 10 et 13 avril 2025, les autorités ont conduit Omar Mahmoud Abdel Maguid, Hazem Saied Abdel Moatamed et Hussein Mohammed Al Tenawi devant le service du procureur général de la sûreté de l'État, sans leur permettre de s’entretenir avec un avocat de leur choix. Le parquet a enquêté sur eux et sur 10 autres membres de cette minorité religieuse pour «appartenance à un groupe établi en violation du droit et de la Constitution». Ils ont tous été placés en détention dans l’attente des résultats des enquêtes, et sont actuellement incarcérés à la prison du 10 de ramadan.

**Je vous exhorte à: relâcher immédiatement et sans condition Hussein Mohammed Al Tenawi, Omar Mahmoud Abdel Maguid, Hazem Saied Abdel Moatamed et tous les autres membres de la minorité religieuse ahmadie arrêtés de manière arbitraire au seul motif qu'ils avaient exercé leur droit à la liberté de religion ou de conviction; ouvrir une enquête sur la disparition forcée de ces trois hommes; et cesser de poursuivre des Ahmadis qui n’ont rien fait d’autre que pratiquer leur foi.**

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Arabe d’Egypte, Elfenauweg 61, 3006 Berne

Fax: 031 352 06 25 / E-Mail: eg.emb.bern@gmail.com ; / FB: eg.bern.embassy